

# Chef de service développement touristique Auprès de la Direction Développement Economique

## Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

### 1. La collectivité

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien compte 10 communes et près de 80 000 habitants.

Elle rayonne sur un bassin de vie de 100.000 habitants soit le tiers de la population insulaire. Ce territoire entre mer et montagne recèle une culture et une histoire particulièrement riche. Sa capitale régionale reste une ville à forte identité, et bénéficie d'un dynamisme nouveau attesté par son essor démographique.

La communauté exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

- Développement économique ;
- Aménagement de l'espace communautaire ;
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ;
- Politique de la ville dans la communauté ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- Accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Eau et assainissement des eaux usées ;
- Gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs sur le réseau de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien ;
- Opérations immobilières individualisées de construction, reconstruction, réhabilitation totale ou extension de casernements de gendarmerie d'intérêt communautaire ;
- Création, sur le territoire communautaire, d'espace test agricole ;
- Accueil et garde des chiens trouvés errants ou en état de divagation (fourrière canine)
- Création, aménagement, gestion et animation des sentiers patrimoniaux communautaires ;
- Création, aménagement et gestion de la zone de mouillage et d'équipement léger du golfe de Lava ;

La CAPA lance aujourd'hui un appel à candidatures, en interne, afin de pourvoir un poste de chef de service développement touristique.

### 2. Le poste

<b>Dénomination</b>	Chef de service développement touristique
<b>Liaisons hiérarchiques</b>	Rattachement hiérarchique auprès du directeur du développement économique
<b>Liaisons fonctionnelles</b>	Relation permanente avec les services de la Ville d'Ajaccio, de la Communauté d'agglomération.

### **Description du poste :**

Placé sous l'autorité du Directeur du Développement Economique, le chef de service Développement touristique sera chargé de participer à la définition et à la mise en œuvre les politiques de développement économique du territoire relevant du secteur du Tourisme.

Sur un mode partenarial et transversal, il pilote le service Développement touristique du Pays Ajaccien et met en œuvre les orientations stratégiques de l'EPCI sur ces politiques publiques. Il organise les moyens, coordonne et anime les dispositifs dédiés.

Le Chef de service développement touristique a la charge de décliner les actions permettant de relever les enjeux extraits notamment des différents Schémas validés par le Conseil Communautaire concernant le développement touristique du territoire intercommunal et déclinés dans le projet de territoire de l'intercommunalité.

Le service Développement touristique a plus particulièrement à sa charge :

- L'élaboration du Schéma de développement et d'aménagement touristique et la mise en œuvre de son plan d'actions
- L'appui à la Direction dans la structuration et la mise en œuvre des documents stratégiques liés au Développement touristique
- Le développement de produits touristiques, la définition et le suivi des aménagements touristiques visant à structurer l'offre sur le territoire intercommunal, afin d'améliorer la gestion des flux touristiques
- La structuration et le déploiement d'outils numériques permettant la mise en valeur du territoire
- L'amélioration des mobilités touristique sur le territoire
- La création d'un écosystème capacitant à travers l'usage de langues étrangères dans le cadre des actions d'aménagement et de mise en valeur du territoire intercommunal conduites, tout en permettant d'irriguer une dynamique en faveur de la langue régionale
- L'interface opérationnelle avec les acteurs du tourisme
- Le développement de réseaux visant à favoriser le rayonnement du territoire à l'échelle européenne et internationale
- L'ingénierie et le co-pilotage des projets portant sur le développement touristique, dont les projets européens
- La gestion de l'interface administrative avec l'OIT

Il encadre une équipe de trois personnes comprenant un chargé de mission (catégorie A), deux assistants développeurs (catégorie B) associés et mobilisés dans la mise en œuvre des projets de services.

Il peut être amené à encadrer également des étudiants/alternants ou jeunes en services civiques afin que des missions ponctuelles nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet de service soient menées à leurs termes.

### **Les missions :**

**Dans les domaines de compétences du service, le chef de service développement touristique assure les missions suivantes :**

- Participer à l'élaboration des politiques publiques de l'EPCI
- Elaborer et mettre en œuvre des plans d'actions répondant aux orientations politiques
- Gérer le budget et la partie administrative du service et des ressources humaines
- Manager et animer l'équipe
- Gérer les procédures de marché public
- Effectuer une veille documentaire et règlementaire
- Ingénierie, pilotage, suivi et évaluation des projets du service (administratif, financier, opérationnel)
- Construire et animer des partenariats institutionnels
- Construire et animer des partenariats avec les acteurs socio-économiques du territoire
- Appuyer la Direction dans les relations avec la CdC dans le cadre partenarial EPCI/Région, notamment développées dans le cadre de la mise en œuvre du SRDEII
- Assurer l'interface administrative avec les satellites (OIT)

- Réaliser tous les actes administratifs et documents cadres nécessaires à l'exécution des missions rattachées au projet de service
- Organiser et animer le comité de pilotage
- Occuper les fonctions de chef de projet de différents projets dans le cadre desquels la CAPA s'inscrit
- Etre force de proposition en termes d'actions de communication qui permettront la mise en valeur de l'intercommunalité dans le domaine du Développement Economique, sur le volet tourisme et constitution de contenus

**Les missions ponctuelles :**

- Représenter l'EPCI lors de réunion ou manifestation officielle
- Prévoir des déplacements sur le continent ou à l'étranger à la demande de sa hiérarchie sur le continent ou à l'étranger à la demande de sa hiérarchie

**Les exigences**

<p><b>Filières et cadre d'emploi</b></p>	<p>Administrative ou Technique Attaché ou Ingénieur</p>
<p><b>Savoir &amp; Savoir faire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial ; orientations et priorités des élus et décideurs ; méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires</li> <li>• Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets; réseaux stratégiques d'information (cabinet d'études et de conseils, prestataires); méthodologies d'ingénierie de projet; techniques de travail coopératif</li> <li>• Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données; techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives; bases de données et tableaux de bord; observatoires, méthodologie et outils d'évaluation des politiques publiques; procédures et actes administratifs</li> <li>• Réseaux de professionnels et associatifs; modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs; dispositifs et techniques d'écoute et de concertation</li> <li>• Règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique; code des marchés publics</li> <li>• Rédaction des documents et actes administratifs; élaborer un budget</li> <li>• Méthodes et outils du management par projets et objectifs ; outils de pilotage opérationnel des activités; notions de psychologie individuelle et collective ; techniques de résolution de conflits et de médiation</li> <li>• Capacité à élaborer un cahier des charges, une grille d'analyse</li> <li>• Etre en capacité d'animer des groupes de travail, de rédiger des comptes rendus et synthèses, d'élaborer des plans budgétaires.</li> <li>• Activer les relations en réseau</li> <li>• Veille juridique</li> <li>• Maîtrise orale et écrite de langues étrangères (Anglais, italien....)</li> </ul>

**Savoir être**

- Faire preuve d'un réel esprit d'ouverture et d'un bon relationnel
- Posséder un esprit d'analyse et de synthèse
- Faire preuve de vigilance et de réactivité face aux évolutions
- Etre force de proposition et d'initiative
- Faire preuve de créativité, de capacité d'adaptation et d'anticipation
- Autonome
- Capacité d'apprentissage
- Volontaire
- Dynamique
- Travaille en équipe
- Capacités relationnelles pour mission encadrement

Toutes les candidatures (lettre de motivation + CV) devront être adressées avant le 17/03/2023 à :

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien  
Direction des ressources humaines  
Site Alban – Bâtiment G et H  
18 rue Antoine Sollacaro  
20000 Ajaccio

